

# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

*Honneur- Fraternité- Justice*

## Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire Direction de La Planification et Régulation de La Construction-DPRC

**Appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé de L'élaboration de thermes des référence, les cahiers de charges et l'assistance technique.**

### AMIN N° 06/CMD-HUAT/2023

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite PPM paru dans le site du département [www.habitat.gov.mr](http://www.habitat.gov.mr).
2. Dans sa politique de modernisation des infrastructures administratives et de l'amélioration des conditions dans les services publics, l'Etat Mauritanien adopté sa politique gouvernementale dans le domaine des bâtiments.
3. Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu dans le cadre de son budget des fonds pour l'élaboration des documents de référence, a cet effet, il envisage de solliciter des fonds, afin de financer La prestation pour le recrutement d'un cabinet qui sera chargé de ;
  - la préparation des cahiers de charges, les thermes de référence,
  - l'assistance à la Direction dans (i) l'évaluation des offres, (ii) examen de livrables de bureaux d'études et (iii) l'établissement de guide de procédures,-il est également chargé de vérifier les qualités finales des travaux.
4. Les services d'ingénierie, objet du présent appel à manifestations d'intérêt AMI, portent sur la réalisation des prestations suivantes :
  - L'élaboration du cahier de charges.
  - L'élaboration des termes des références (TDR).
  - L'assistance technique.
  - Le suivi de la mise en œuvre du plan de travail proposé par le bureau chargé des études.
  - L'approbation des études réalisées selon les TDR.La durée de cette mission sera une année.
5. Les candidats intéressés (**cabinets d'architecture et bureaux pluridisciplinaires nationaux ou internationaux**) sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services, Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les références requises pour la qualification sont les suivantes :
  - **Références générales** : assistance et accompagnement technique dans les domaines d'Architecture, Structure, VRD, Lot Technique (électricité, fluide, sécurité incendie, ..), urbanisme, politique gouvernementale, normes techniques en matière de bâtiments, et droit.
  - **Références spécifiques** : Le bureau d'étude doit disposer d'une expérience significative dans le domaine d'assistance technique dans l'établissement des politiques, stratégies et réglementation dans le secteur du bâtiment jugées similaires en termes de complexité et volume aux cours des dix dernières années. Expérience dans l'élaboration des cahiers charges, TDR, l'audit ou toute autre mission jugée similaire.

✓ Qualification du candidat **10%** (avoir un certificat de qualité.)

- ✓ L'expérience générale **30%** ;
- ✓ L'expérience spécifique **60%** ;

**NB : les expériences non attestées par un maitre d'Ouvrage public ou parapublic ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.**

7. Une des candidats, qui ne saurait être supérieure à huit (08), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût). La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 210 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application.

**La sélection sera fondée sur la qualité technique et le coût,**

8. **L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert seulement aux groupements des architectes ou des cabinets d'architecture avec les bureaux pluridisciplinaires nationaux ou internationaux.**

Une convention notariée en cas de groupement, signée par les membres du groupement, déclarant sa composition, désignant l'architecte ou le cabinet d'architecture mandataire et définissant avec exactitude les devoirs et les droits de chacun de ses membres.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

Du 08h à 17h du Lundi au Jeudi et du 08h – 12h le vendredi Direction de La Planification et Régulation de La Construction (DPRC) du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble du MHUAT, 5ème étage, à Nouakchott, Tél : 00222 42 01 81 88 et BP 237 Nouakchott, Mauritanie. E-mail : [brahim.ainine@yahoo.fr](mailto:brahim.ainine@yahoo.fr)

10. Les dossiers de candidature, rédigés en langue française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte pour l'évaluation) et établis en deux exemplaires originaux devront être adressés au plus tard le vendredi 17/03/2023 à 10 h TU à l'adresse indiquée ci-après :

Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (**CPMP-MHUAT**) :

**KSAR OUEST lot n 58 : C extensions château d'eau ; tél :45240149,**  
Adresse E-mail : [cmdhuat@gmail.com](mailto:cmdhuat@gmail.com)

**« Appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé de L'élaboration du terme des références, les cahiers de charges et l'assistance technique ».**

**Direction de la Planification et de la Régulation de Construction (DPRC)**